

## RESOLUTIONS

### DU TROISIEME FORUM DES MARCHES ZONE FANAF

Le troisième forum annuel des marchés de la zone FANAF s'est tenu les 20 et 21 octobre 2016 à l'hôtel LAICO de Ouagadougou (Burkina Faso) sur le thème : «**l'agrément unique**».

La cérémonie d'ouverture a été présidée par Madame HADIZATOU Rosine SORI née COULIBALY Ministre des Finances de l'Economie et du Développement du Burkina Faso.

Au cours des travaux, les délégués ont échangé sur les thèmes suivants :

- L'agrément unique,
- La Gouvernance et la responsabilité des mandataires sociaux des entreprises d'assurance ;
- Méthodologie pratique de travail FANAF / Associations Nationales.

A l'issue des travaux, les délégués après s'être félicités du bon déroulement de la rencontre, de la qualité des panélistes, de la franchise des débats mais aussi de la qualité de l'accueil et de l'atmosphère chaleureuse qui a prévalu durant leur séjour à Ouagadougou, ont adopté les résolutions suivantes:

#### **Résolution n°1 : L'agrément unique**

##### ✓ **Sur le principe de l'agrément unique**

Le forum retient le principe de l'instauration de l'agrément unique dans la zone CIMA. Toutefois, au regard des obstacles identifiés, il est impératif de définir au préalable les étapes intermédiaires à franchir.

A cet effet, le forum recommande la mise en place, en rapport avec la CIMA et les Directions nationales des assurances, d'un Comité pluridisciplinaire de réflexion qui aura pour mission de faire l'inventaire exhaustif de toutes les réserves, de proposer des approches de solutions pertinentes à la levée des réserves, de définir les modalités et de fixer un chronogramme de mise en œuvre des réformes nécessaires.

##### ✓ **Sur l'apport des marchés à la réflexion**

Dans le souci de renforcer le dialogue inclusif entre les acteurs et le Comité Pluridisciplinaire de réflexions, le forum recommande que tous les marchés, à travers les Associations Nationales, fassent parvenir leurs contributions à la réflexion **au plus tard le 31 décembre 2016**.

## **Résolution n°2 : Conférence sur la Gouvernance et la responsabilité des mandataires sociaux des entreprises d'assurances**

Conscient de la nécessité de renforcer la gouvernance des entreprises et d'assurer le fonctionnement optimal de leurs organes, le forum recommande aux mandataires sociaux des entreprises d'assurances de veiller au strict respect des obligations mises à leur charge par l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE et dans le code des assurances;

Le forum recommande également aux dirigeants de faire couvrir la responsabilité civile et pénale de leurs mandataires sociaux, par des mécanismes appropriés telle que la souscription de contrats d'assurances.

Il appelle la FANAF et la CIMA d'œuvrer à la mise en place d'un code de gouvernance propre aux entreprises d'assurances.

Le forum recommande enfin à la FANAF d'encourager la mise en place d'un **Institut Africain des Administrateurs de Sociétés d'Assurances**, pour renforcer les capacités des administrateurs en vue d'améliorer la gouvernance des entreprises d'assurances.

## **Résolution n°3 : Méthodologie pratique de travail FANAF / Associations Nationales**

Le forum recommande :

### **✓ Sur la collecte des informations et leurs délais de transmission**

La transmission par les entreprises d'assurances à la FANAF et aux Associations Nationales de tous les états statistiques (états trimestriels, semestriels et annuels) au même moment qu'à la CIMA.

L'installation au sein des associations d'un logiciel de collecte et de remontée des données vers la FANAF.

### **✓ Sur le renforcement des capacités des Responsables des Associations Nationales**

La confirmation des réunions des Secrétaires Généraux des Associations au cours du forum annuel des marchés et de l'Assemblée Générale de la FANAF pour échanger sur les difficultés rencontrées dans l'exécution de leur fonction.

Le recrutement de personnes en charge des études statistiques et de l'informatique.

La réactivation des commissions techniques au sein de toutes les Associations afin de mener à bien toutes les études d'impact idoines. A cet effet, les Directeurs Généraux des compagnies d'assurances sont tenus de s'impliquer davantage pour la réalisation de cet objectif.



Fédération des Sociétés  
d'Assurances de Droit National Africaines



Association Professionnelle  
des Sociétés d'Assurances du Burkina

La proposition d'un modèle de rapport annuel et de fiche synthétique pour des études ponctuelles par la FANAF.

✓ **Sur la formation continue**

La formation des responsables des Associations ainsi que de leurs collaborateurs à travers des séminaires de formation sur des thématiques ciblées conformément aux besoins desdites Associations.

Fait à Ouagadougou, le 21 octobre 2016.

Le Président

M. Adama NDIAYE



Le Secrétaire Général

M. Fransady KONDE

